

PARIS, le 9 avril 2012

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF  
À SA 189<sup>e</sup> SESSION**

---

**8 Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 36 C/43 et de la décision 187 EX/11  
(189 EX/8 ; 189 EX/28)**

Après avoir examiné ce point, la Commission du programme et des relations extérieures (PX) a, à l'issue d'un vote par appel nominal, recommandé au Conseil exécutif d'adopter la décision suivante par 34 voix contre 1 (États-Unis d'Amérique), avec 15 abstentions ; les détails du scrutin figurent en Annexe aux comptes rendus de la sixième séance plénière du Conseil exécutif (SR.6), au cours de laquelle a été présenté le rapport oral de la Commission PX.

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 189 EX/8,
2. Se félicite de l'admission de la Palestine comme État membre de l'UNESCO ;
3. Rappelle sa précédente décision 185 EX/14 concernant Jérusalem ainsi que la décision 34 COM 7A.20 du Comité du patrimoine mondial concernant la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts ;
4. Regrette l'absence de progrès dans la mise en œuvre de sa décision 185 EX/14 ainsi que de la décision 34 COM 7A.20 du Comité du patrimoine mondial ;
5. Prie la Directrice générale de poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre la décision 185 EX/14 ainsi que la décision 34 COM 7A.20 ;
6. Invite la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à sa 190<sup>e</sup> session et décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 190<sup>e</sup> session.